

2022/  
Commune d'Épône  
Conseil Municipal du 08/12/2022 – Délibération D1 n°22\_12\_22  
8.2- Aide sociale

République Française  
Liberté Égalité Fraternité  
Commune d'Épône

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton de Limay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE**

**SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2022**

**L'an deux mille vingt-deux, le 08 décembre**, à vingt heures trente, **le Conseil municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy MULLER, Maire d'Épône, Conseiller Départemental.

**Présents :**

M. Guy MULLER, M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Pascal DAGORY, Mme Béatrice DI PERNO, M. Jacques FASQUEL, Mme Danièle MOTTIN, Mme Nathalie BAUDOUIN, , Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, , Mme Véronique LOURDIN, , M. Didier DIROL, M. Raoul LIMA, Mme Harmony LE CALLENNEC, Mme Éliane GILLARD, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Olivier ECHARD, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ

**Absents ayant donné procuration :**

M. Rémi PUISSEGUR-RIPET procuration à M. Ivica JOVIC  
Mme Florence JOUANNEAU procuration à Mme Béatrice DI PERNO,

**Absents**

M. Francis RIALLAND, M. Thierry ARFI, Mme Christelle TUBOEUF

**Madame Isabelle MARTIN et M. Ivica JOVIC sont élus secrétaires de séance**

**DATE DE LA CONVOCATION :**

02/12/2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice 29

Présents 24

Votants 26

**DATE D'AFFICHAGE :**

02/12/2022

**OBJET : APPEL À CANDIDATURE DU PROJET DE TÉLÉMÉDECINE**

**Le Conseil municipal,**

Vu les articles L. 6316-1 et L. 6316-2 du code de la santé publique relatifs à la télémédecine qui est une forme de pratique médicale à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication. Elle met en rapport un professionnel médical avec le patient.

Vu Le dernier zonage signé par arrêté par l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France en mars dernier confirmant que l'ensemble du territoire francilien est désormais concerné par une offre médicale insuffisante ou des difficultés d'accès aux soins.

**Considérant**, l'appel à candidatures pour le projet "Télémédecine 2022" qui a pour objectif de soutenir, dans les territoires yvelinois les plus fragiles, l'accès aux soins de premier recours et plus spécifiquement



2022/  
Commune d'Épône

Conseil Municipal du 08/12/2022 – Délibération D1 n°22\_12\_22  
8.2- Aide sociale

de conforter l'accès aux médecins généralistes et spécialistes pour les patients en rupture de soins (sans médecin traitant ou dont celui-ci n'est pas disponible).

**Considérant**, l'avis favorable à l'unanimité de la commission des Affaires Sociales, Vie Familiale, Petite enfance réunie le 29 décembre 2022.

Ayant entendu l'exposé de Madame Danièle MOTTIN, Adjointe au Maire déléguée aux, Affaires Sociales, Vie Familiale, Petite enfance,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (28 voix Pour).**

- **ARTICLE 1 : AUTORISE** Monsieur le Maire, par le service communal dûment habilité, à répondre à l'appel à candidature du projet de télémédecine du Département des Yvelines,
- **ARTICLE 2 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
  - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie.

ÉPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte  
Transmis à Monsieur le Sous-préfet  
le 22/12/2022  
Et publié/affiché le 23/12/2022



Guy MULLER

Maire d'Épône  
Conseiller Départemental  
Conseiller communautaire GPS&O

Isabelle MARTIN  
Secrétaire de séance

Ivica JOVIC  
Secrétaire de séance

